



TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

32, rue du Clos Four
63100 Clermont-Ferrand
04 15 81 00 30

www.hall32.fr



RÉVÉLEZ-VOUS
DANS L'INDUSTRIE
DE DEMAIN

Chaque année, vous soutenez les établissements scolaires et les organismes participant à la promotion des formations techniques et professionnelles par le biais de la **Taxe d'Apprentissage**.

Investir est un acte fort d'engagement pour construire le monde de demain !

Votre contribution aide à :

Mettre à la disposition de nos apprenant·e·s un **environnement pédagogique** toujours plus performant ;

Maintenir et développer les compétences des futurs talents de l'industrie en adéquation avec vos besoins opérationnels, notamment sur les métiers en tension ;

Soutenir le développement de **programmes de formation innovants** et des **équipements dédiés**.

Hall 32, un Centre de Formation qui accompagne les entreprises dans leur métamorphose industrielle et forme des apprenti·e·s et des professionnels aux métiers de l'industrie.

En partenariat avec le Rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand, Hall 32 délivre des diplômes allant du Bac Professionnel au BTS, en particulier sur les métiers en tension du tissu industriel régional.

Ces diplômes sont préparés en alternance pour garantir à chaque apprenant·e, une employabilité optimale à la fin de son parcours scolaire.



NOS CHIFFRES CLEFS



196
apprenant·e·s



dont
142
apprenti·e·s



dans
76
entreprises

+ de
40
intervenant·e·s
expert·e·s métiers

7
formations
métiers

UNE INSERTION PROFESSIONNELLE OPTIMALE

Des programmes pédagogiques adaptés à l'emploi grâce à une observation fine du marché et l'analyse globale des besoins des entreprises de la région,

Un accompagnement individualisé au travers d'ateliers et de cas pratiques pour se confronter aux démarches d'embauche,

Le développement de valeurs telles que l'entraide, l'engagement au travers de projets pédagogiques transverses (défi robotique, Hackathon ...).



UNE ÉCOLE QUI INNOVE À TRAVERS SON PLATEAU TECHNIQUE ET SON FABLAB

A Hall 32, les outils conventionnels côtoient des outils plus innovants et performants : impression 3D, robotique, découpe jet d'eau...

Grâce à votre soutien, nous opérons une transformation digitale dans le contenu de l'ensemble des formations dispensées : réalité virtuelle, ligne de production connectée, gestion des données en temps réel.

Accessibles dans le cadre de leur formation pratique aux techniques industrielles et de projets pédagogiques, nos apprenant-e-s bénéficient d'un cadre propice à leur épanouissement personnel et à la réussite de leur projet professionnel.



POURQUOI NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Association à but non lucratif, le modèle économique du Centre de Formation aux Métiers de l'Industrie est basé sur 4 sources de financement :

- **La taxe d'apprentissage,**
- **Le mécénat d'entreprises,**
- **Les financements des OPCO,**
- **Les revenus liés aux activités de formations et d'accompagnements industriels.**

COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

- 1** Déclarez et versez votre taxe d'apprentissage à l'URSSAF via la DSN d'avril 2024 (5 ou 15 mai 2024)
- 2** À partir du 27 mai 2024, fléchez votre solde libérateur sur les établissements :
 - **2ARAMI, l'association porteuse de HALL 32**
Jusqu'à 30% du montant de votre solde libérateur
N° RNA : W632008561
 - **HALL 32**
Jusqu'à 100% du solde libérateur
N° UAI : 0632052N
- 3** Clôture de la période de répartition des fonds le **02 août 2024**
- ?** Si vous avez besoin d'être accompagné dans vos démarches, nos chargés de relations entreprises sont à votre écoute : **relationentreprises@hall32.fr**



Hall 32
Avril 2024

Conception & réalisation :
Emma Tournayre - Hall 32
Crédits photos :
© Emma Tournayre
© Marie-France Martin-Tridon

Ne pas jeter sur la voie publique.